

## NOTE DE SYNTHÈSE

### CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>er</sup> FEVRIER 2017

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès verbal du conseil municipal du 12 décembre 2016
3. Compte-rendu des décisions prises par le Maire, à l'intersession, dans le cadre de la délégation de pouvoirs votée par le Conseil Municipal :

#### **01/ Décisions relatives à des concessions de terrain dans le cimetière communal**

N° 10531 à 10551

#### **02/ Décision relative à la conclusion d'une convention d'occupation du domaine public avec l'association « Le Cercle de Bridge »**

Il est conclu une convention d'occupation du domaine public pour des locaux de 168m<sup>2</sup> sis 37 bis avenue de la République à Bourg-la-Reine, entre la Ville et l'association « Le Cercle de Bridge » représentée par Monsieur ARZOUIAN, pour une occupation quotidienne, du lundi au dimanche de 9h à 19h pour la pratique du bridge et le soir exceptionnellement pour des compétitions officielles. Le club d'échec occupera également une salle sur planning préétabli. La convention prend effet le 1<sup>er</sup> décembre 2016, pour une durée d'un an. La redevance annuelle s'élève à 3 000 euros.

#### **03/ Décision relative à la conclusion d'une convention d'occupation du domaine public avec l'association la Ruche enchantée concernant la mise à disposition du gymnase Carnot**

Il est conclu une convention d'occupation du domaine public pour le gymnase Carnot sis 14 boulevard Carnot à Bourg-la-Reine, entre la Ville et l'association la Ruche enchantée, représentée par Madame TSOGO Marthe, pour le mardi 20 décembre 2016 de 14h30 à 17h et le lundi 26 décembre 2016 de 10h à 12h. La salle est mise à disposition pour la pratique de la gymnastique. Le tarif horaire d'occupation des locaux est fixé à 11,70 euros, soit pour 2 demi-journées une redevance totale de 52,65 euros.

#### **04/ Décision relative à la conclusions d'un contrat de prêt avec la Caisse Régionale de Crédit Agricole de Paris et d'Ile-de-France**

Il est conclu un contrat de prêt de 3 900 000 euros d'une durée de 20 ans, avec la Caisse régionale de Crédit Agricole de Paris et d'Ile-de-France, à un taux d'intérêt de 1,25 %, pour le financement des investissements de la Ville selon les modalités suivantes :

- une phase de mise à disposition des fonds, en plusieurs fois, avec un décaissement de 30 % avant le 3 mars 2017 soit (1 170 000 euros) et un décaissement du montant total du prêt à l'échéance de la période de disponibilité.
- une phase d'amortissement du capital avec une périodicité trimestrielle pour les échéances d'amortissement et d'intérêt avec un mode constant. Le contrat est établi pour une durée de 20 ans à un taux d'intérêt de 1,25 % pour le financement des investissements.

Le remboursement anticipé est autorisé à hauteur de 20 % de l'encours. La commission de montage s'élève à 0,10 % soit 3 900 euros

#### **5/ Décision constituant avocat pour la défense de la ville dans le cadre de recours contentieux formés contre l'arrêté de permis de construire n°09201416A0018**

Il est confié à Maîtres Guillaume GHAYE du cabinet d'avocats LAZARE Avocats, sis à Paris, la mission de défense et d'assistance de la Ville dans le cadre de la requête contentieuse n°1611197, formée par Monsieur et Madame FABREGUE, représentés par Maître ANFOSSO, avocat au Barreau de Paris, contre l'arrêté de permis de construire n°09201416A0018, en date du 28 septembre 2016, accordé à Madame Ghislaine GELLE, en vue de la démolition d'une maison individuelle et de la construction d'un bâtiment d'habitation au 11 bis rue Oger. Le taux horaire du Cabinet d'avocats LAZARE Avocats est fixé à 180 € HT.

#### **6/ Décision relative à la modification de la régie d'avance pour le fonctionnement des services Sport, Jeunesse et Péricolaire**

Il est décidé de modifier à compter du 1<sup>er</sup> février 2017 et suite à l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 29 décembre 2016, l'article 7 de la décision du 26 septembre 2013, créant la régie d'avance pour le fonctionnement des services sport, jeunesse et périscolaire afin d'y comptabiliser la sous-régie d'avance à l'accueil de loisirs préadolescents, créée le 26 juillet 2016. Cette modification permet la simplification et rationalisation du fonctionnement des régies municipales.

**Il est rendu compte des marchés et contrats de prestations de services conclus depuis le dernier Conseil Municipal en application des articles L.2122-22 et 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

Titulaire (nom et siège social)	Objet de la prestation (brève description)	Date de signature	Date de début	Date de fin	Reconduction	Montant annuel TTC (ou montant de la prestation si unique)	Montant global TTC (si pluriannuel)
AXILLIADE 64 rue Louise Michel 92 300 Levallois-Perret	Infogérance informatique pour les 6 écoles de la Ville	15/11/2016	01/12/2016	31/12/2017	Expresse	4 800,00 €	7 890,00 €
AXILLIADE 64 rue Louise Michel 92 300 Levallois-Perret	HotLine de premier niveau pour les services municipaux	15/11/2016	01/12/2016	31/12/2017	Expresse	6 720,00 €	12 652,80 €
ZED 39 rue des Prairies 75020 Paris	Location de droits pour projection MA VIE ZERO DECHET	20/10/2016	24/11/2016	24/11/2016	Sans	330,00 €	
ASSOCIATION ESPACES 855 avenue Roger Salengro 92370 Chaville	Accompagnement à la mise en place d'un projet de jardins partagés	22/11/2016	24/11/2016	06/01/2017	Sans	2 500,00 €	
KOOM 14 bd de Douaumont 92110 Clichy	Mise en place d'un défi local via la plateforme Koom	01/12/2016	12/12/2016	31/01/2017	Sans	1 188,00 €	
SOGETREL 143 avenue de Verdun 92 Issy les Moulineaux	contrat de maintenance du dispositif de vidéoprotection	20/12/2016		31/12/2017	Expresse	13 251,24 €	
ELAN CITE 12 route de la Garenne 44700 Orvault	Contrat de Maintenance des radars pédagogiques	20/12/2016		31/12/2017	Expresse	7 788,00 €	
Alterburo Distribution 13 rue Jan Palach 44816 Saint Herblac Cedex	Achat de fournitures de bureau pour les services de la Ville	23/12/2016	01/12/17	31/12/2020	Tacite	Maxi : 20 000 € HT	Maxi 60 000 € HT
NSTL 1 rue de l'Egalité 92220 BAGNEUX	Prestation de classe environnement pour 2017	05/01/2017	20/03/2017	24/03/2017	Sans	27 600,00 €	
CAP MONDE	Prestation de classe environnement pour 2017		26/02/2017	03/03/2017	Sans	38 906,00 €	
INFOTEXT GRAND A, 84 avenue Jean-Jaurès 92140 Clamart	Achat de fournitures des scolaires pour les écoles de la Ville (lot 3 du marché)	02/01/2017	02/01/2017	31/12/2019	Tacite	37 200,00 €	
	Achat de livres scolaires pour les écoles de la Ville				Tacite	26 375,00 €	
INFOTEXT GRAND A, 84 avenue Jean-Jaurès 92140 Clamart	Achat de fournitures de loisirs créatifs (lot 3 du marché)	02/01/2017	02/01/2017	31/12/2019	Expresse	Maxi : 20 400 € TTC	Maxi : 61 200 € TTC
CASAL SPORT, ZA Activeum, rue blieriot Altorf 67129 Molsheim cedex	Achat de petit matériel pédagogique (lot 1 : matériel de sport)	02/01/2017	02/01/2017	31/12/2019	Expresse	Maxi : 3 600 € TTC	Maxi : 10 800 € TTC
INFOTEXT GRAND A, 84 avenue Jean-Jaurès 92140 Clamart	Achat de petit matériel pédagogique (lot 2 : jeux et articles de librairie)	02/01/2017	02/01/2017	31/12/2019	Expresse	Maxi : 3 600 € TTC	Maxi : 10 800 € TTC

## DIA Commune

N° DIA Date de dépôt	Adresse du Bien	Références cadastrales		DPU	Désignation du bien	Surface du terrain Surface U ou H	
N° 16/0125 22/11/2016	12 rue Auboin	C	53	S	Terrain avec maison	224 m²	138 m²
N° 16/0126 23/11/2016	30 rue Pasteur	V	14	S	Terrain avec maison	172 m²	120 m²
N° 16/0127 25/11/2016	153 avenue du Général Leclerc	U	190	S	Un appartement dans une copropriété	570 m²	36,30 m²
N° 16/0128 25/11/2016	7 rue Auguste Denmler	M	223-224	S		2627 m²	91,26 m²
N° 16/0129 30/11/2016	9 rue de Dîneur	D	141	S	Un appartement en duplex, une cave et un garage dans une copropriété	1686 m²	76,61 m²
N° 16/0130 01/12/2016	141 avenue du Général Leclerc	T	5	S	Un appartement dans une copropriété	569 m²	75,90 m²
N° 16/0131 07/12/2016	63 rue de la Bièvre	H	100	S	Un appartement et un garage dans une copropriété	758 m²	69,66 m²
N° 16/0132 09/12/2016	74 avenue du Général Leclerc	J	21	S	Un studio, une cave et un parking dans une copropriété	1298 m²	31,25 m²
N° 16/0133 12/12/2016	19 rue de Fontenay	K	152	S	Un box extérieur dans une copropriété	6130 m²	
N° 16/0134 12/12/2016	153 bis avenue du Général Leclerc et 4 rue Brun	U	189	S	Deux appartements dans une copropriété	1662 m²	
N° 16/0135 12/12/2016	58 à 74 avenue du Général Leclerc et 51 boulevard du Maréchal Joffre	J		S	Un emplacement de voiture boxé dans une copropriété	4343 m²	
N° 16/0136 13/12/2016	15 rue Georges Lafenestre	K	17	S	Terrain avec maison	268 m²	146 m²
N° 16/0137 14/12/2016	153 bis avenue du Général Leclerc et 4 rue Brun	U	189	S	Un studio dans une copropriété	1662 m²	25,53 m²
N° 16/0138 15/12/2016	64 Avenue du Panorama	E	23	S	Terrain avec maison	300 m²	120 m²
N° 16/0139 15/12/2016	20 rue de la Bièvre	Q	143	S	Terrain avec maison	235 m²	141,6 m²
N° 16/0140 19/12/2016	35 rue Alfred Nombrot	V	47	S	Un compartiment dans la cave et un appartement dans une copropriété	314 m²	21,61 m²
N° 16/0142 20/12/2016	153 bis avenue du Général Leclerc et 4 rue Brun	U	189	S	Un studio dans une copropriété	1662 m²	43,40 m²
N° 16/0143 23/12/2016	73-79 avenue du Général Leclerc	P	200 201	S		1875 m²	92,48 m²
N° 16/0144 27/12/2016	105-107-113-115 avenue du Général Leclerc	O		S	Un garage dans une copropriété	6338 m²	
N° 16/0145 29/12/2016	63 rue de la Bièvre	II	100	S	Deux appartements et un garage dans une copropriété	758 m²	18,66 m² 73,01 m²
N° 16/0146 29/12/2016	153 bis avenue du Général Leclerc et 4 rue Brun	U	189	S	Un studio dans une copropriété	1662 m²	26,48 m²
17/0001 02/01/2017	73-79 avenue du Général Leclerc	P	200 201	S	Un appartement, un emplacement voiture et une cave dans une copropriété	2043 m²	63,26 m²
17/0002 09/01/2017	16 rue Varenque	F	25	S	Terrain avec maison	77 m²	82,16 m²

## CESSIONS DE FONDS ET BAUX DE COMMERCES

Date de réception	Adresse du commerce	ACTIVITE
17/11/16	29 rue Jean Mermoz	Sandwicherie et restauration rapide
18/11/17	31 rue Jean Mermoz	Laverie automatique
14/12/16	Exploitation sur le Marché	commerce de charcuterie
26/12/16	10 rue de Fontenay	salon de coiffure

### **AFFAIRES GENERALES**

#### **1. Approbation de la désignation d'un conseiller municipal pour siéger en tant que membre titulaire au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Territoriales (CLECT) de la Vallée Sud Grand Paris.**

*Monsieur Philippe Lorec a présenté sa démission de représentant titulaire de la Ville au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Territoriales (CLECT) de Vallée Sud Grand Paris.*

*Pour rappel, la CLECT objet du présent rapport a pour mission de :*

- fixer le montant des ressources nécessaires au financement annuel de l'EPT*
- rendre un avis sur les modalités de révision du FCCT ainsi que sur celles de la Dotation de Soutien à l'Investissement Territorial (DSIT) versée par la MGP*
- mettre en réserve une partie des ressources du FCCT pour financer la programmation pluriannuelle d'investissements de l'EPT si nécessaire*

*La commission est composée d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant pour chaque commune membre. Les membres des conseils municipaux ainsi désignés par les communes peuvent ne pas avoir la qualité de conseiller métropolitain.*

*Aussi, il appartient au Conseil Municipal, sauf si le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret mais public conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, de désigner au scrutin secret, un de ses membres pour représenter la Ville auprès de la commission locale d'évaluation des charges territoriales.*

#### **2. Approbation de la désignation des membres du conseil municipal qui siégeront à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Territoriales (CLECT) auprès de la Métropole du Grand Paris**

*Monsieur Jean-Noël CHEVREAU et Monsieur Philippe LOREC ont démissionné de leur mandat de représentant de la Ville au sein de la CLECT de la Métropole du Grand Paris.*

*La commission est composée d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant pour chaque commune membre. Les membres des conseils municipaux ainsi désignés par les communes peuvent ne pas avoir la qualité de conseiller métropolitain.*

*Aussi, il appartient au Conseil Municipal, sauf si le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret mais public conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, de désigner au scrutin secret, un représentant titulaire et un représentant suppléant parmi les membres du conseil municipal pour siéger à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées auprès de la Métropole du Grand Paris.*

## **URBANISME, TRAVAUX, SECURITE**

### **1. Approbation du transfert des emprunts de Bourg-la-Reine au profit de la SEMA Sceaux dans le cadre du regroupement des OPH de Sceaux et de Bourg-la-Reine avec la SEMA Sceaux**

*Par délibération en date du 27 juin 2016, le conseil d'administration de l'Office Public de l'Habitat de Bourg-la-Reine a décidé de s'adjoindre au regroupement des organismes de logement social de la ville de Sceaux, et d'aliéner son patrimoine à la Sema Sceaux, société d'économie mixte, dont l'un des domaines d'intervention a pour objet la création et la gestion de logements sociaux, grâce à l'agrément dont elle bénéficie, conformément à l'article L 443-7 du Code de la construction et de l'habitation (CCH).*

*Cette décision s'inscrit dans un contexte de gouvernance territoriale en mutation et dans une conjoncture du secteur du logement social qui tend à imposer des rapprochements et des mutualisations entre organismes.*

*La loi NOTRe dispose ainsi que les offices publics de l'habitat tels que l'OPH de Bourg-la-Reine seront rattachés à l'établissement public de territoire, à compter de l'approbation du plan métropolitain de l'habitat et de l'hébergement, et au plus tard le 31 décembre 2017.*

*La réalisation de certains des projets des deux offices et la garantie d'une gestion de proximité efficace et réactive nécessitent cependant l'intervention de structures ancrées sur le territoire des deux communes.*

*Les conseils d'administration de Sceaux Habitat et de la SEMA Sceaux, réunis le 4 juillet 2016, ont décidé d'entériner ce projet ainsi que les modalités principales du rapprochement entre la SEMA Sceaux, Sceaux Habitat de l'OPH de Bourg-la-Reine.*

*Ils ont en particulier autorisé l'acquisition du patrimoine au profit de la SEMA Sceaux au prix provisoire de 39 439 000 € pour le patrimoine de Sceaux Habitat et de 15 971 000 € pour le patrimoine de l'OPH de Bourg-la-Reine, payables par la reprise des emprunts et l'inscription d'une dette au nom de la Sema Sceaux.*

*Par délibération du 22 novembre 2016, le conseil d'administration de l'OPH de Bourg-la-Reine a arrêté le prix définitif de cession de patrimoine à 16 011 63,31 euros.*

*Par délibération en date du 30 novembre 2016, le conseil d'administration de la SEMA Sceaux a autorisé l'acquisition du patrimoine des deux offices au prix définitif de 39 305 334,20 € pour le patrimoine de Sceaux Habitat et de 16 011 603,31 € pour le patrimoine de l'OPH de Bourg-la-Reine.*

*Par délibération du 15 décembre 2017, le conseil d'administration de l'OPH de Bourg-la-Reine a autorisé la cession de son patrimoine à la SEMA Sceaux au prix définitif fixé le 22 novembre 2016, payable par la reprise des emprunts à hauteur de 3 346 900,26 euros.*

*L'OPH de Bourg-la-Reine gère actuellement 577 logements et celui de Sceaux 938 logements.*

*En ce qui concerne l'OPH de Bourg-la-Reine, les emprunts à transférer à la SEMA Sceaux sont les suivants :*

<b>Adresse</b>	<b>Nombre de logements</b>	<b>Année de construction</b>	<b>Nom du prêteur</b>	<b>N° de contrat</b>	<b>Capital restant dû au 31/12/2016</b>
22 rue de la Villa Flamande	76	1972	CDC	1019056	680 680,54 €
17 bis av de Montrouge	45	1978	CDC	0882934/ 0158130 0135757	2 356,21 €
			SOLENDI	3060197	54 881,65 €
8 place de la Gare	42	1978	CDC	015132	6 442,75 €
114 av du Général Leclerc	43	Fin 18 <sup>e</sup> s	CDC	0267934 0882927/ 0011425 0263053	383 902,91 €
106 bd du Maréchal	13	2003	CFF	7300946K	771 672,34 €

Joffre					
2 rue des Blagis / 2-4 rue Van Gennep	15	1963	Caisse d'Epargne	8963072	469 074,11 €
			CDC	1227983 1227985 1227982 1227984	977 889,75 €
<b>Total</b>	<b>234</b>				<b>3 346 900,26 €</b>

La ville de Bourg-la-Reine étant l'unique garant à 100 % de ces prêts restant à courir, il sera demandé au conseil municipal d'autoriser leur transfert à la SEMA Sceaux, et d'autoriser Monsieur le Maire, ou le Maire-Adjoint délégué aux finances, à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents afférents.

## **2. Approbation de l'achat d'une action de la SEMA Sceaux dans le cadre du regroupement des OPH de Sceaux et de Bourg-la-Reine avec la SEMA Sceaux**

La SEMA Sceaux a acquis le statut de société d'économie mixte locale à la suite de l'acquisition de la majorité du capital par la Ville de Sceaux en 1993.

Cette société a pour objet de réaliser ou d'apporter son concours à la réalisation de toutes opérations complémentaires entre elles, et plus particulièrement :

- tous actes ou opérations d'aménagement au sens du code de l'urbanisme
- la réalisation d'études à vocation économique ou urbanistique
- l'acquisition, la rénovation, la construction de tous immeubles :
  - . destinés à la vente ou à la location,
  - . à usage d'habitation, de commerce, de bureaux, d'emplacements de stationnement ou tout autre
- la gestion, l'entretien et la mise en valeur par tous les moyens des réalisations construites
- la réalisation de tous équipements se rattachant à son activité immobilière
- la gestion, sous quelque forme que ce soit, des immeubles ou équipements qui lui sera confiée.

Le capital d'une société d'économie mixte locale doit être détenu à au moins 50 % par des collectivités territoriales ; la participation de celles-ci doit être au plus égale à 85 % du capital.

Le capital social de la SEMA Sceaux est actuellement de 238 000 euros.

Il est divisé en 14 000 actions, actuellement détenues :

- à concurrence de 60 % par la Ville de Sceaux,
- à concurrence de 20 % par Sceaux Habitat,
- à concurrence de 20 % par la Caisse des dépôts et consignations,
- il existe par ailleurs 4 actionnaires à titre individuel.

Dans le cadre de l'opération de regroupement des patrimoines de la SEMA Sceaux, de Sceaux Habitat et de l'OPH de Bourg-la-Reine, il est envisagé de permettre la participation d'un nouvel actionnaire privé dont la part, ajoutée à celle de la Caisse des dépôts et consignations, restera limitée à 15 % du capital.

La vente de leur patrimoine par les OPH de Sceaux et de Bourg-la-Reine à la SEMA Sceaux leur permettra de disposer d'un boni de liquidation. Le conseil d'administration de chacun des OPH délibérera pour décider de verser ce boni à sa collectivité de rattachement.

Les sommes ainsi versées permettront aux villes d'augmenter le capital de la SEM, étant précisé que la ville de Sceaux conservera au minimum 50 % de ce capital.

Le complément de sommes non versées en augmentation de capital sera versé en subvention à la société.

La SEMA Sceaux est actuellement administrée par un conseil d'administration de six membres dont quatre au titre des représentants de la ville de Sceaux.

La composition du conseil d'administration sera adaptée à l'évolution des actionnaires, le nombre d'administrateurs étant porté à 17 parmi lesquels 9 représentants des collectivités territoriales.

Par délibération du 16 novembre 2016, le conseil d'administration de Sceaux Habitat a décidé de céder à la commune de Bourg-la-Reine une action du capital de la SEMA Sceaux, pour une valeur de 184 euros.

*Afin de permettre d'ores et déjà à la ville de Bourg-la-Reine d'être représentée au conseil d'administration de la SEMA Sceaux, avant le transfert des biens de l'OPH de Bourg-la-Reine, il sera proposé au conseil municipal l'acquisition auprès de Sceaux Habitat d'une action à la SEMA Sceaux au prix de 184 € et d'autoriser Monsieur le Maire, ou le Maire-Adjoint délégué aux finances, à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents afférents.*

### **3. Approbation de la désignation d'un représentant de la commune au sein du conseil d'administration de la SEMA Sceaux**

*La commune mène une politique constante depuis plusieurs mandats visant à un développement de l'offre de logement, notamment locatif social, afin de contribuer à un équilibre nécessaire sur le territoire.*

*Cette politique s'inscrit dans le cadre du programme local de l'habitat approuvé le 18 décembre 2015 par la communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre, repris par le territoire Vallée Sud Grand Paris.*

*Cet engagement s'inscrit aujourd'hui dans un contexte de gouvernance territoriale en mutation et dans une conjoncture du secteur du logement social qui tend à imposer des rapprochements et/ou des mutualisations entre organismes.*

*La loi NOTRe dispose ainsi que les offices publics de l'habitat tels que Sceaux Habitat seront rattachés à l'établissement public de territoire, à compter de l'approbation du plan métropolitain de l'habitat et de l'hébergement, et au plus tard le 31 décembre 2017.*

*La réalisation de certains projets et la garantie d'une gestion de proximité efficace et réactive nécessitent l'intervention de structures ancrées sur le territoire communal.*

*C'est dans ce contexte que l'OPH municipal de Bourg-la-Reine a souhaité s'associer au projet de regroupement de l'OPH Sceaux Habitat et de la SEMA Sceaux.*

*Par délibération en date du 27 juin 2016, le conseil d'administration de l'Office Public de l'Habitat de Bourg-la-Reine a décidé de s'adjoindre au regroupement des organismes de logement social de la ville de Sceaux, et d'aliéner son patrimoine à la SEMA Sceaux, société d'économie mixte, dont l'un des domaines d'intervention a pour objet la création et la gestion de logements sociaux, grâce à l'agrément dont elle bénéficie, conformément à l'article L 443-7 du Code de la construction et de l'habitation (CCH).*

*Les conseils d'administration de Sceaux Habitat et de la SEMA Sceaux réunis le 4 juillet 2016, ont décidé d'entériner ce projet ainsi que les modalités principales du rapprochement entre la SEMA Sceaux, Sceaux Habitat et l'OPH de Bourg-la-Reine, notamment par une modification des statuts de la SEMA Sceaux.*

*Dans le cadre de l'opération de regroupement des patrimoines de la SEMA Sceaux, de Sceaux Habitat et de l'OPH de Bourg-la-Reine, il est envisagé notamment de permettre la participation d'un nouvel actionnaire privé et de modifier la composition du conseil d'administration de cet organisme pour l'adapter à l'évolution de l'actionnariat et permettre en outre la représentation des locataires.*

*Par délibération du 16 novembre 2016, le conseil d'administration de Sceaux Habitat a décidé de céder à la commune de Bourg-la-Reine une action du capital de la SEMA Sceaux, pour une valeur de 184 euros.*

*La commune de Bourg-la-Reine doit acquérir une action de la SEMA Sceaux pour participer au capital de cette société. A ce titre, elle bénéficiera d'un siège au conseil d'administration de cette société.*

*Aussi, il appartient au Conseil Municipal, sauf si le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret mais public conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, de désigner au scrutin secret, un de ses membres pour siéger au conseil d'administration de la SEMA Sceaux.*

### **4. Approbation de l'octroi d'une subvention de surcharge foncière à la société I3F pour l'acquisition de logements locatifs sociaux sur un terrain 14-20, rue Auguste Demmler**

*La SA d'HLM Immobilière 3F projette l'acquisition en VEFA de 12 logements sociaux dans un immeuble à construire au 14-16, rue Auguste Demmler à Bourg-la-Reine, dont la programmation envisagée est détaillée comme suit :*

- 6 logements en pleine propriété (2 PLUS, 2 PLAI, 2 PLS),*
- 6 logements en démembrement de propriété (PLS) sur une durée de 17 ans,*

*Pour réaliser cette opération, dont le montant prévisionnel total s'élève à 1 457 813 € TTC (958 762 € pour les 6 logements en pleine propriété et 499 051 € pour l'usufruit des logements en démembrement), I3F a sollicité une subvention communale au titre de la surcharge foncière de 240 000 €, répartie comme suit :*

- 120 000 € pour l'acquisition des 6 logements en pleine propriété,*
- 120 000 € pour l'acquisition de l'usufruit des 6 logements,*

*La commune bénéficiera au titre de l'octroi de cette subvention de la réservation de 2 logements en pleine propriété.*

*En outre, la garantie de la commune pour l'ensemble des prêts à souscrire pour cette opération sera soumise ultérieurement au conseil municipal, sur la base des contrats de prêts signés. A ce titre, la commune bénéficiera de la réservation de 2 logements, dont 1 en pleine propriété.*

*Cette opération de logements sociaux contribuera à l'augmentation de l'offre de logements sociaux et à la mixité sociale sur la commune, dans le cadre des objectifs du programme local de l'habitat communautaire et de ceux de la ville en matière de logement.*

*Il est rappelé que cette surcharge foncière sera déduite de la taxe SRU. Cette opération n'a donc pas d'incidence sur les finances de la Ville.*

*Il est proposé au conseil municipal d'accorder les subventions de surcharge foncière, d'un montant total de 240 000 € demandées par la SA d'HLM I3F pour la réalisation de cette opération et d'autoriser Monsieur le Maire ou, à défaut, le maire adjoint délégué aux finances, à signer tous documents y afférents.*

##### **5. Approbation de la convention à conclure avec GrDF pour l'installation et l'hébergement d'équipement de télérelevé en hauteur et de l'autorisation à donner à Monsieur le Maire de signer ce document**

*GrDF gère en France le réseau de distribution de gaz naturel qui regroupe l'ensemble des canalisations assurant l'acheminement du gaz naturel vers les consommateurs.*

*Dans le cadre des activités de comptage exercées en application du 7° de l'article L. 432-8 du code de l'énergie, GrDF a engagé un projet de modernisation de son système de comptage du gaz naturel visant à mettre en place un nouveau système de comptage automatisé permettant le relevé à distance des consommations de gaz naturel des consommateurs particuliers et professionnels. Il s'agit du projet « Compteurs Communicants Gaz ».*

*Le projet « Compteurs Communicants Gaz » de GrDF a un double objectif. Il s'agit d'améliorer la qualité de la facturation et de la satisfaction des consommateurs par une facturation systématique sur index réels et de développer la maîtrise de l'énergie par la mise à disposition plus fréquente de données de consommation.*

*La Ville soutient la démarche de GrDF en acceptant d'héberger des concentrateurs sur des toits de bâtiments communaux afin de mettre en place le système de communication qui permettra la généralisation des compteurs communicants gaz. Les sites proposés sont les suivants :*

- 1 boulevard Carnot (Mairie Annexe)*
- 43 avenue du Général Leclerc (Maison Dalpayrat)*

*Les sites d'installation définitivement arrêtés feront l'objet d'une convention particulière définie en annexe 4 de la convention d'hébergement, après accord définitif avec GrDF.*

*La convention d'hébergement est conclue pour une durée initiale de 20 ans, correspondant à la durée de vie des équipements techniques, à compter de son entrée en vigueur.*

*GrDF s'acquittera d'une redevance annuelle de 50 euros par site qui sera revalorisée chaque année au 1<sup>er</sup> janvier conformément à l'article 5.2 de la convention d'hébergement.*

*Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les termes de la convention à passer avec GRDF pour l'installation et l'hébergement d'équipement de télérelevé en hauteur ainsi que les conventions particulières des sites d'installation. et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ces documents.*

##### **6. Approbation de l'autorisation à donner à Monsieur le Maire de déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Métropole du Grand Paris pour le remplacement de deux chaufferies fioul par deux chaufferies gaz à condensation**

*La prise en compte du changement climatique nécessite la mise en place d'une politique innovante au sein de la collectivité. Dans ce contexte, la Ville de Bourg-la-Reine a signé la Convention des Maires en février 2009. Suite à la signature de cette convention, la commune a réalisé son plan d'actions pour l'énergie durable qui décrit les moyens envisagés pour atteindre les objectifs de réduction des consommations et des émissions de CO<sub>2</sub>, aujourd'hui validé par la Commission Européenne.*



La Ville s'est fixée plusieurs objectifs et un plan de rénovation thermique a été élaboré, comprenant des travaux d'isolation, la rénovation des équipements thermiques (chauffage, ventilation, chaufferies, ...), la maintenance des équipements énergétiques, l'analyse des besoins en matière de chauffage et eau chaude sanitaire pour une réponse adaptée, site par site, une sensibilisation des acteurs concernés.

Dans ce cadre, le remplacement progressif des anciennes chaudières fioul a été initié en 2012.

Le remplacement des chaufferies de la Maison Dalpayrat et de la mairie annexe constitue le dernier volet du programme de rénovation des équipements thermiques. Les travaux d'amélioration énergétique visent le changement du matériel permettant la modernisation des installations de production de chauffage, des économies d'énergie conséquentes, sans pour cela diminuer le confort des occupants.

#### Calendrier de réalisation

Etude MOE / Etablissement DCE : Février 2017

Consultation+Notification Entreprise : Mars à Juin 2017

Travaux : Juillet-août 2017

#### Plan de financement

La Ville propose de solliciter l'appui de co-financeurs pour la mise en place de ce projet. La Métropole du Grand Paris offre ainsi une opportunité de financement, à travers le Fonds d'Investissement Métropolitain.

Le coût estimatif du projet s'établit à 123.257 € HT, soit 147.908,40 € TTC.

La participation de la Métropole du Grand Paris s'établit à hauteur maximum de 61.620 €.

Au titre de la réserve parlementaire 2017, Monsieur Hervé Marseille apportera son concours financier à hauteur de 15.000 € maximum (enveloppe financière non encore définie au jour de la rédaction du présent rapport)

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'approuver ce projet et d'autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention pour le remplacement de deux chaufferies fioul par deux chaufferies gaz à condensation auprès de la Métropole du Grand Paris, ainsi qu'auprès de tout organisme financeur, et à signer tout document s'y rapportant.

### **7. Approbation de l'avenant n°1 au marché relatif aux travaux de transformation de l'ancienne bibliothèque en espace de travail collaboratif, situé au 7 rue Le Bouvier à Bourg-la-Reine et autorisation à donner à Monsieur le Maire ou son représentant à signer ce document.**

Par délibération en date du 25 mai 2016, le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire, à signer le marché relatif aux travaux de transformation de l'ancienne bibliothèque en espace de travail collaboratif ainsi que tout document y afférent, avec la Société Briand SAS, déclarée attributaire par la Commission d'Appel d'Offres réunie le 17 mai 2016 pour un montant de 1 055 690,70 €HT, pour son offre en solution de base avec les options 1, 2, 3 et 4.

Les ordres de Service (OS) n°1 puis n°2 donnant instruction à l'entreprise titulaire de démarrer respectivement l'installation de chantier puis l'exécution de leurs travaux tous corps d'état ont été notifiés les 22 juin 2016 et 22 août 2016. Les travaux ont été réceptionnés le 11 janvier 2017.

Pendant la phase chantier qui a duré environ 6 mois, 2 OS liés à des travaux complémentaires ont été notifiés à la demande de la maîtrise d'ouvrage par la maîtrise d'œuvre à l'entreprise titulaire.

Les travaux supplémentaires et complémentaires sont dus à des adaptations mineures du projet, à des compléments de prestations indispensables dus aux impondérables pour un ancien bâtiment ainsi qu'à des travaux liés à des besoins nouveaux effectués à la demande du maître d'ouvrage, pour un montant total de 47 850,51€

Il s'agit aujourd'hui de régulariser l'ensemble de ces OS par voie d'avenant. Le montant de travaux supplémentaires, en plus values et en moins values, s'élève à 47 850,51 €HT, soit +4,5% du montant initial du marché de travaux.

Il est demandé au conseil municipal d'examiner l'avenant n°1 au marché relatif aux travaux de transformation de l'ancienne bibliothèque en espace de travail collaboratif, situé au 7 rue Le Bouvier à Bourg-la-Reine et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer cet avenant ainsi que tout acte ou document s'y rattachant.

## FINANCES, DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

### 1. Débat d'Orientation Budgétaire (DOB)

Cf annexe

### 2. Approbation du contrat de développement entre le département des Hauts-de-Seine et la Ville de Bourg-la-Reine

*Le contrat de développement Département/Ville de Bourg-la-Reine conclu en 2014 pour une période de 3 ans est arrivé à échéance. A titre de rappel, l'objectif de la contractualisation du dispositif des subventions versées aux communes par le département est de permettre la simplification et la lisibilité des actions tout en pérennisant les financements.*

*Ce contrat avait ainsi permis à la Ville de recevoir du Département une subvention de fonctionnement de 1 050 533 € répartie sur les 3 ans du contrat.*

CONTRAT DEPARTEMENTAL DEPARTEMENT /VILLE	2014-2016
TOUTES CRECHES CONFONDUES	639 000,00 €
	-51 373,00 €
	587 627,00 €
ACTIVITES CULTURELLES	145 100,00 €
AVENANT N°1 non réalisé dans les creches en 2014 et reporté sur mediatheque en 2016	51 373,00 €
SUBV FONCT MEDIATHEQUE	39 000,00 €
ACTIVITES SPORTIVES	132 933,00 €
COORDINATION GERONTOLOGIQUE	94 500,00 €
SOUS TOTAL AUTRES	462 906,00 €
TOTAL	1 050 533,00 €

*Le nouveau contrat de développement d'une durée de 3 ans (2017-2019) définit les modalités selon lesquelles le Département apporte son soutien aux projets portés par la Ville et inclut désormais un volet investissement, en plus du fonctionnement.*

*Les projets d'investissement concernés par ce contrat sont la construction du CAEL et le réaménagement de la Place de la Gare.*

*En fonctionnement, le département soutient les actions de la ville concernant les structures de la petite enfance, la coordination gérontologique et les manifestations sportives et culturelles.*

*Le Département s'engage ainsi pour la durée du contrat sur une subvention maximale de 6 225 000 €, répartie comme suit :*

- 5 200 000 € en investissement (3 200 000 € pour le CAEL et 2 000 000 € pour l'aménagement de la place de la gare)

- 1 025 000 € en fonctionnement ventilés de la manière suivante :

639 000 € pour les structures de la petite enfance (montant annuel maximum de 213 000 €)

210 000 € pour les activités culturelles (montant annuel maximum de 70 000 €)

110 000 € pour les activités sportives avec un montant annuel maximum de 36 666 € pour 2017 et 2018 et 36 668 € pour 2019

66 000 € pour la coordination gérontologique (montant annuel maximum de 22 000 €)

Il est demandé au conseil municipal d'approuver le contrat de développement Département / Ville de Bourgl-la-Reine 2017-2019 et d'autoriser Monsieur le Maire, ou à défaut Monsieur le Maire adjoint délégué aux finances, à le signer ainsi que tout document s'y rattachant.

### 3. Approbation du rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes sur le territoire

En application de la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale et du protocole d'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique du 8 mars 2013, les articles 61 et 77 de la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes prescrivent aux collectivités territoriales et aux EPCI de plus de 20 000 habitants d'élaborer un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Le décret n° 2015-761 du 24 juin 2015 est relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant les collectivités territoriales.

#### I- Les chiffres clés de l'INSEE (statistiques 2013)

L'INSEE établit des statistiques annuelles sur de nombreux thèmes : population, logement, revenus, emploi-chômage, diplômes-formation, ménages, etc. Cet ensemble de données statistiques décrit les différents aspects démographiques, sociaux et économiques d'un territoire. Les chiffres clés sont présentés sous forme de tableaux et de graphiques.

La population de la ville en 2013 s'élève à 19 712 habitants. Elle était de 20 015 personnes en 2008.

Les 0-19 ans représentent environ 1/4 de la population de la ville.

La tranche 20-64 ans représente environ 60% de la population.

Les habitants de plus de 65 ans représentent moins de 20 % de la population. Le nombre de femmes sur cette tranche d'âges est plus élevé que le nombre d'hommes.

80 % de la population ont moins de 65 ans.

#### Population par sexe et âge en 2013

	Hommes	%	Femmes	%
Ensemble	9 250	100,0	10 462	100,0
0 à 14 ans	1 764	19,1	1 683	16,1
15 à 29 ans	1 997	21,6	1 906	18,2
30 à 44 ans	1 805	19,5	1 991	19,0
45 à 59 ans	1 766	19,1	2 007	19,2
60 à 74 ans	1 200	13,0	1 523	14,6
75 à 89 ans	634	6,9	1 108	10,6
90 ans ou plus	84	0,9	244	2,3
0 à 19 ans	2 342	25,3	2 276	21,8
20 à 64 ans	5 501	59,5	5 838	56,8
65 ans ou plus	1 407	15,2	2 348	22,4

45% des familles sont formées d'un couple avec enfant(s) et 40% d'un couple sans enfant.

Sur l'ensemble des ménages d'une personne, 23% sont composés par une femme vivant seule et 15 % par des hommes vivant seuls

Sur l'ensemble des familles monoparentales (15% des familles), 13 % sont composées d'une femme seule avec enfant(s) et 2% sont composées d'un homme seul avec enfant(s).

### Ménages selon leur composition

	Nombre de ménages				Population des ménages	
	2013	%	2008	%	2013	2008
Ensemble	8 910	100,0	8 840	100,0	19 427	19 333
Ménages d'une personne	3 423	38,4	3 315	38,1	3 423	3 379
hommes seuls	1 342	15,1	1 277	14,3	1 342	1 290
femmes seules	2 081	23,4	2 038	22,8	2 081	2 089
Autres ménages sans famille	311	3,5	258	2,9	707	623
Ménages avec famille(s) dont la famille principale est :	5 176	58,1	5 367	60,0	15 297	15 799
un couple sans enfant	2 059	23,1	2 245	25,1	4 226	4 554
un couple avec enfant(s)	2 349	26,4	2 389	26,7	9 018	9 386
une famille monoparentale	769	8,6	733	8,2	2 053	1 860

### Composition des familles

	2013	%	2008	%
Ensemble	5 227	100,0	5 402	100,0
Couples avec enfant(s)	2 349	44,9	2 390	44,2
Familles monoparentales	789	15,1	744	13,8
hommes seuls avec enfant(s)	111	2,1	145	2,7
femmes seules avec enfant(s)	678	13,0	598	11,1
Couples sans enfant	2 090	40,0	2 269	42,0

16 258 personnes composent la population de 15 ans et plus, en 2013, soit environ 83% de la population totale de la ville.

27 % des femmes et 20% des hommes sont retraités.

18% des femmes sont sans activité professionnelle pour 15 % des hommes.

30% des femmes travaillent dans la catégorie des professions intermédiaires et employés et 18% des hommes dans cette même catégorie.

22 % des femmes travaillent dans la catégorie des cadres et professions intellectuelles supérieures, pour 37 % des hommes.

### Population de 15 ans ou plus par sexe, âge et catégorie socioprofessionnelle en 2013

	Hommes	Femmes	Part en % de la population âgée de		
			15 à 24 ans	25 à 54 ans	55 ans ou +
Ensemble	7 486	8 772	100,0	100,0	100,0
Agriculteurs exploitants	4	3	0,0	0,0	0,1
Artisans, commerçants, chefs entreprise	270	90	0,3	2,8	2,3
Cadres et professions intellectuelles supérieures	2 736	1 919	7,2	46,7	14,2
Professions intermédiaires	816	1 383	9,7	21,5	4,9
Employés	488	1 301	10,5	15,4	5,5
Ouvriers	511	103	2,8	5,7	1,8
Retraités	1 539	2 371	0,0	0,2	64,7
Autres personnes sans activité professionnelle	1 121	1 601	69,6	7,7	6,5

Environ 76% des personnes âgées de 15 à 64 ans sont actives et 70% ont un emploi.

Le taux de chômage sur la ville est 9,4 % en 2013. Le taux de chômage des femmes est légèrement supérieur à celui des hommes.

Le nombre de salariés hommes ou femmes est équivalent et principalement dans la tranche des 25 à 54 ans.

Le % des salariés à temps partiel se situe dans la tranche d'âges de 15-24 ans et 55-64 ans. 18% des femmes salariées de 25 à 54 ans ont un emploi à temps partiel.

### Activité et emploi de la population de 15 à 64 ans par sexe et âge en 2013

	Population	Actifs	Taux d'activité en %	Actifs ayant un emploi	Taux d'emploi en %
Ensemble	12 509	9 569	76,5	8 673	69,3
15 à 24 ans	2 498	806	32,3	655	26,2
25 à 54 ans	7 751	7 197	92,9	6 539	84,4
55 à 64 ans	2 261	1 566	69,3	1 480	65,4
Hommes	6 078	4 793	78,9	4 348	71,5
15 à 24 ans	1 268	404	31,9	321	25,3
25 à 54 ans	3 710	3 560	96,0	3 248	87,6
55 à 64 ans	1 100	829	75,3	779	70,8
Femmes	6 431	4 777	74,3	4 325	67,3
15 à 24 ans	1 230	402	32,7	333	27,1
25 à 54 ans	4 040	3 637	90,0	3 291	81,4
55 à 64 ans	1 160	738	63,6	701	60,4

### Chômage (au sens du recensement) des 15-64 ans

	2013	2008
Nombre de chômeurs	896	772
Taux de chômage en %	9,4	7,7
Taux de chômage des hommes en %	9,3	8,4
Taux de chômage des femmes en %	9,5	7,1
Part des femmes parmi les chômeurs en %	50,4	45,8

### Salariés de 15 à 64 ans par sexe, âge et temps partiel en 2013

	Hommes	dont % temps partiel	Femmes	dont % temps partiel
Ensemble	3 873	8,0	4 068	21,1
15 à 24 ans	299	31,0	327	44,4
25 à 54 ans	2 942	5,1	3 118	18,4
55 à 64 ans	633	10,5	623	22,4

### Salaire net horaire moyen total (en euros) selon la catégorie socioprofessionnelle en 2013

	Ensemble	Femmes	Hommes
Ensemble	22,1	18,9	24,5
Cadres, professions intellectuelles supérieures et chefs d'entreprises salariés	29,2	25,5	31,3
Professions intermédiaires	16,5	15,9	17,1
Employés	12,1	11,9	12,6
Ouvriers	14,5	13,2	14,8

### Salaire net horaire moyen total (en euros) selon l'âge en 2013

	Ensemble	Femmes	Hommes
Moins de 26 ans	11,2	11,0	11,5
De 26 à 50 ans	21,4	19,3	23,0
Plus de 50 ans	27,8	21,1	32,7

Environ 40% des emplois sont dans le secteur administration publique, enseignement, santé, action sociale. 76% de ces derniers sont tenus par des femmes.

53% des emplois se trouvent dans le secteur commerce, transports, services divers. 47% de ces derniers sont tenus par des femmes.

### Emplois selon le secteur d'activité

	2013				2008	
	Nombre	%	dont femmes en %	dont salariés en %	Nombre	%
Ensemble	5 696	100,0	57,1	87,1	5 905	100,0
Agriculture	4	0,1	0,0	0,0	0	0,0
Industrie	167	2,9	36,5	81,6	237	4,0
Construction	232	4,1	10,9	73,7	283	4,8
Commerce, transports, services divers	3 012	52,9	47,6	85,9	2 973	50,4
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	2 282	40,1	75,8	90,7	2 412	40,8

18% de la population non scolarisée de 15 ans et plus n'a aucun diplôme ou est titulaire d'un BEPC, BDC ou DNB. Environ 9% de cette même population possède un CAP ou un BEP. Plus de femmes que d'hommes sont titulaires d'un bac. En revanche, moins de femmes que d'hommes ont obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur. Ce dernier niveau de diplôme (enseignement supérieur) représente environ 60% de cette population non scolarisée de 15 ans et plus.

### Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus selon le sexe en 2013

	Ensemble	Hommes	Femmes
Population non scolarisée de 15 ans ou plus	13 694	6 199	7 495
Part des titulaires en %			
d'aucun diplôme ou au plus d'un BEPC, BDC, DNB	18,3	15,9	20,3
d'un CAP ou d'un BEP	8,7	9,1	8,4
d'un baccalauréat (général, technique, professionnel)	13,2	12,0	14,1
d'un diplôme de l'enseignement supérieur	59,8	63,0	57,2

Les actifs travaillent en majorité hors de la commune.

### Lieu de travail des actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi qui résident dans la zone

	2013	%	2008	%
Ensemble	8 834	100,0	9 306	100,0
Travaillent :				
dans la commune de résidence	1 135	12,8	1 111	11,9
dans une commune autre que la commune de résidence	7 699	87,2	8 195	88,1

## II- Les orientations suivies sur le territoire

*Dans le cadre de la promotion de l'égalité femmes-hommes, la Ville mène une politique volontariste qui s'est déclinée en 2016 sur plusieurs axes:*

- l'aide à l'insertion professionnelle des femmes, en permettant notamment l'octroi d'une place en crèche à des femmes en recherche active d'emploi pendant 6 mois.
- la valorisation des femmes et de leurs parcours, notamment à l'occasion de la journée de la Femme: exposition de portraits de réginaburgiennes en mars 2016.
- le développement du lien social, de la solidarité et du partage des pratiques éducatives, par l'organisation d'un séjour de répit pour les mères isolées en période estivale, et par la mise en place d'ateliers de relaxation et de socio-esthétique pendant l'année.
- la promotion du respect entre filles et garçons par la mise en place d'ateliers hebdomadaires de danse et de théâtre pour enfants et jeunes, avec également pour objectif de remédier à l'inactivité de ces enfants.

*En 2017, la Ville poursuivra et développera ses actions, en organisant notamment des "rencontres-débats" sur le respect entre les femmes et les hommes et sur l'éducation à la santé et à la sexualité. En outre, la Ville mènera une réflexion pour approfondir ses actions favorisant la formation professionnelle et l'insertion vers l'emploi des femmes.*

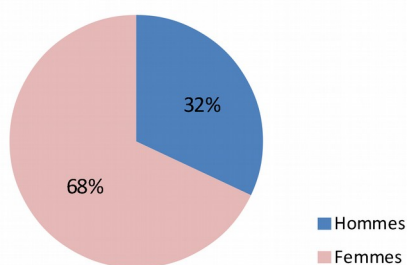
### III- Les chiffres clés de la population salariée par la collectivité

Les données chiffrées sont issues des rapports sur l'état de la collectivité (REC) pour l'année 2015.

#### Répartition des hommes et des femmes des agents occupant un emploi permanent ville, Caisse des écoles, CCAS :

agents en position d'activité et rémunérés au 31.12.2015 agents occupant un emploi permanent	total	hommes	femmes
	318	102	216

Les femmes sont deux fois plus nombreuses que les hommes et dans chaque catégorie d'emplois.



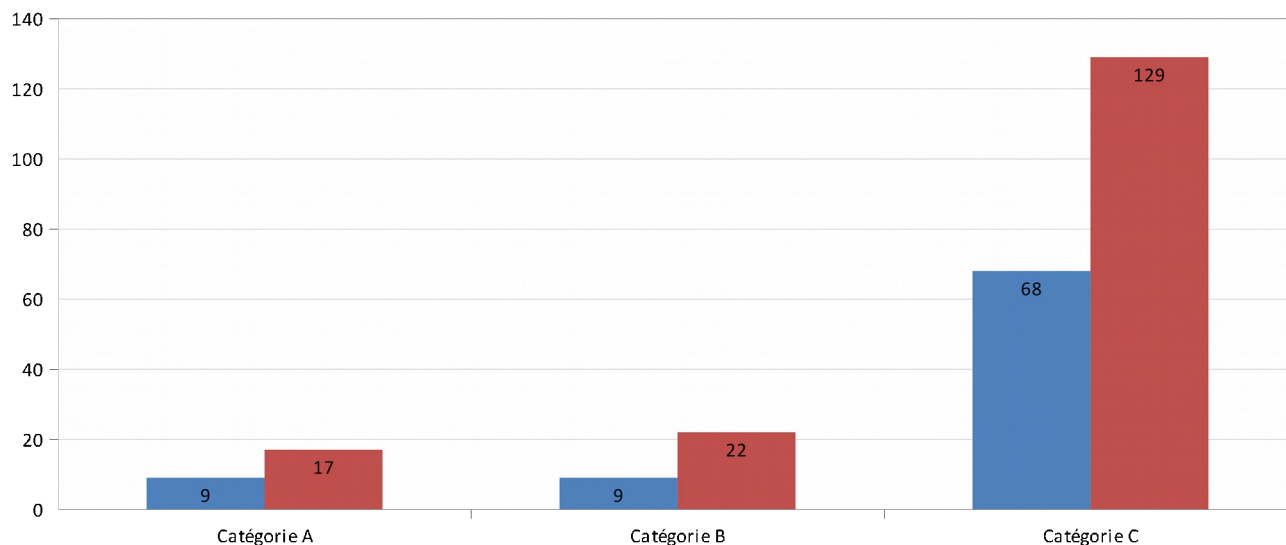
#### Les chiffres clés concernant la ville :

##### REC 2015-effectifs VILLE au 31 décembre 2015

agents en position d'activité et rémunérés au 31.12.2015	519	parts du total	ETP	hommes	femmes	temps partiel
fonctionnaires	254	90,4%	248,75	87	167	
contractuels occupant un emploi permanent	27	9,6%	25,86	8	19	
agents occupant un emploi permanent	281	54,1%	274,6	95	186	13 femmes 1 homme
agents occupant un emploi temporaire	238	45,9%		91	147	
<b>titularisations et stages au cours de l'année 2015</b>						
	24			<b>hommes</b>	<b>femmes</b>	
agents titularisés	17			5	12	
<b>en stage</b>	7			3	4	
<b>avancements et promotions dans l'année 2015</b>						
	125			<b>hommes</b>	<b>femmes</b>	
avancement échelon	113			35	78	
avancement grade	12			2	10	
promotion interne	0			0	0	
<b>agents handicapés sur emplois permanents</b>						
	12	<b>taux</b>		<b>hommes</b>	<b>femmes</b>	
		4%		2	10	
<b>agents autre position statutaire</b>						
	25					
congé parental	2					
disponibilité	21					
détachements	2					

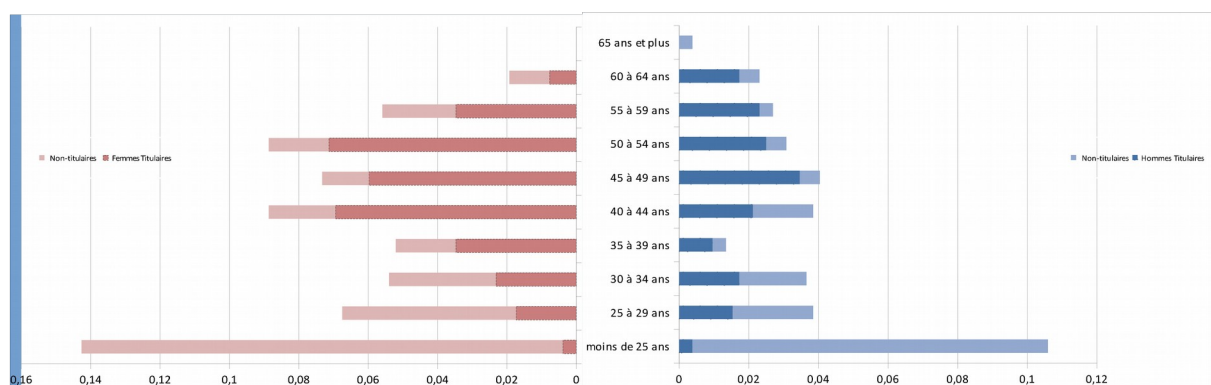
281 agents occupent un emploi permanent au 31.12.2015. Parmi eux, 254 sont fonctionnaires soit 90% des agents occupant un emploi permanent et les femmes sont deux fois plus nombreuses.

## La répartition des fonctionnaires par catégorie d'emplois :



	catégorie A	catégorie B	catégorie C	
<b>total fonctionnaires</b>	<b>254</b>	<b>26</b>	<b>31</b>	<b>197</b>
<b>Parts par catégorie d'emplois</b>		10%	12%	78%
<b>parts par sexe</b>	hommes	4%	4%	27%
	femmes	7%	9%	51%

## La répartition des agents sur emplois permanents et temporaires, par classe d'âges :



**La rémunération des agents de la collectivité est déterminée au moment du recrutement, selon les critères suivants :**

*La position de l'agent dans l'organigramme hiérarchique,*

*Les spécificités techniques de l'emploi occupé,*

*Les acquis de l'expérience et le niveau de qualification de l'agent,*

*La carrière ou le parcours professionnel de l'agent,*

*La rareté des candidats pour exercer certains métiers.*

*La rémunération évolue en fonction des possibilités du statut de la Fonction publique territoriale et des prises de responsabilités.*

*Le salaire horaire brut moyen est de 16 euros. Il correspond au salaire horaire brut moyen des professions intermédiaires indiqué par l'INSEE.*



**La collectivité met en œuvre une politique sociale et soutient :**

*l'accès à la complémentaire santé*

*l'accès à la prévoyance*

*l'accès au temps partiel*

*un service de restauration*

*le groupement du personnel (association subventionnée)*

*Le télétravail est à l'étude et pourrait permettre de faciliter certains travaux d'expertise en bureau, tout en gagnant du temps de déplacement. Il pourrait en outre correspondre à un besoin de mieux allier temps de travail et temps familiaux.*

*Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte de la présentation du rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes sur le territoire.*

## **QUESTIONS DIVERSES**